

Critères d'évaluation des procédés de transformation basés sur le règlement 2018/848 de l'UE

Résumé

De nouvelles technologies sont sans cesse développées et utilisées pour transformer les aliments. La question se pose alors de savoir si ces technologies sont conformes à la réglementation biologique en matière de transformation.

Le projet ProOrg a développé un cadre d'évaluation général pour l'appréciation des procédés, méthodes et technologies de transformation des aliments pour les produits biologiques. Ce cadre se concentre sur trois aspects : la qualité sensorielle, la qualité nutritionnelle, ainsi que la durabilité écologique et sociale. Dans le cadre de cette évaluation, des critères pertinents et applicables ont été élaborés, sur la base du nouveau règlement biologique de l'Union Européenne (règlement UE 848/2018). Pour élaborer ces critères, les exigences pratiques ont été extraites du texte juridique, puis discutées et agrégées par l'équipe d'experts du projet. Les critères ainsi obtenus ont ensuite été testés dans le cadre de plusieurs cas d'études. Sur la base des résultats de ces cas d'études, l'équipe projet a ajusté et finalisé les critères.

Ce document présente les critères, qui reflètent les objectifs, les principes et les exigences détaillées du règlement biologique européen, et se concentre sur les méthodes de transformation.



Introduction

Le marché des produits biologiques et la diversité des produits biologiques disponibles dans les rayons se sont développés de manière très dynamique en Europe au cours de la dernière décennie, avec un taux de croissance compris entre 5 et 10 % par an. On est en droit de croire que cette croissance va se poursuivre de manière significative au cours des prochaines années.

La stratégie «de la fourche à la fourchette» de l'UE fixe l'objectif de 25 % des terres agricoles cultivées en bio d'ici à 2030. Cela nécessitera un taux de croissance annuel de 11 à 12 %. Outre la conversion des terres agricoles au bio, la consommation de produits biologiques devra augmenter d'au moins 10 % par an. Les entreprises de transformation, négoce et

distribution doivent donc soutenir cet objectif ambitieux.

De nouvelles technologies alimentaires sont continuellement développées et appliquées à la transformation des aliments. Étant donné que les entreprises agro-alimentaires transforment souvent à la fois des produits conventionnels et biologiques, il est nécessaire de proposer davantage de conseils pour mettre en œuvre les technologies qui contribuent le plus aux objectifs et aux principes de l'agriculture biologique.

Cela soulève la question de savoir si les technologies utilisées pour transformer les produits biologiques, sur la base des règlements et des directives existantes, sont conformes aux principes